



BIEL/BIENNE TALENTS

Distinctions pour les sportives et les sportifs, et les participants de Sport-Culture-Etudes, y compris danse et musique

Conditions d'obtention

A Sport

- **Les sportives et sportifs domiciliés à Bienne** ayant conquis durant l'année 20xy, en individuel ou équipe, dans les catégories juniors dès M14 ou Elite une place dans les trois premiers au niveau :
 - Jeux Olympiques, Olympiade de la Jeunesse, Universiades, Championnat du monde, Championnat d'Europe, Championnat suisse, Compétitions nationales ou internationales reconnues
- **Les sportives et sportifs faisant partie d'un club ou d'un centre d'entraînement biennois** ayant conquis durant l'année 20xy, en individuel ou équipe, dans les catégories juniors dès M14 ou Elite une place dans les trois premiers au niveau :
 - Jeux Olympiques, Olympiade de la Jeunesse, Universiades, Championnat du monde, Championnat d'Europe, Championnat suisse, Compétitions nationales ou internationales reconnues
- **Les sportives et sportifs inscrits au programme « sport-culture-études »** ayant conquis durant l'année 20xy, en individuel ou équipe, dans les catégories juniors dès M14 ou Elite une place dans les trois premiers au niveau :
 - Jeux Olympiques, Olympiade de la Jeunesse, Universiades, Championnat du monde, Championnat d'Europe, Championnat suisse, Compétitions nationales ou internationales reconnues

B Danse / musique, participantes et participants Sport-Culture-Etudes

Participantes ou participants ayant conquis durant l'année dans la catégorie danse et musique une place dans les trois premiers au niveau :

- Concours de solistes Suisse ou concours suisse de musique pour la jeunesse
- Concours nationaux ou internationaux reconnus en danse / musique

Autres catégories

C **Distinction «Athlète d'honneur»**

Athlète biennois ou suisse ayant eu une carrière exceptionnelle sur le plan national ou/et international.

D **Distinction « Dirigeant ou entraîneur»**

Personnalité du sport biennois dont l'engagement a permis un développement prépondérant du sport au niveau des résultats, de l'encadrement et de l'esprit sportif.

E **«Coup de cœur»**

Ce mérite peut être attribué à une personnalité, un groupe, un club ou une institution. Il ne prend pas forcément en compte des critères fixes et rationnels. Il peut être attribué à titre d'encouragement, récompenser un athlète méritant / une athlète méritante pour son esprit sportif, pour une mésaventure sportive, une blessure, une place d'honneur très méritoire, etc